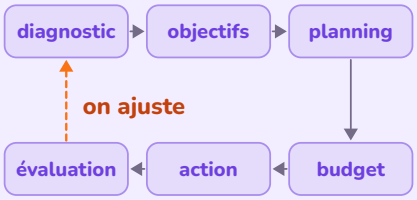
EMC · SECONDE

Projet civique

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 S'engager

- Agir librement pour l'intérêt général.
- Bénévolat : sans rémunération ; volontariat : contrat et indemnité.
- Échelles : lycée, commune, pays, Europe et monde.

2 S'engager au lycée

- Deux délégués par classe, élus pour l'année.
- CVL : lycéens élus, propositions sur la vie lycéenne.
- MDL : association loi 1901 gérée par les élèves.

3 L'association loi 1901

- Au moins deux personnes, un objet, des statuts.
- Déclaration en préfecture : personnalité juridique.
- Dès 16 ans, créer librement (parents informés) ; avant, accord écrit.

4 Préparer un projet

- Diagnostic : observer, interroger, mesurer, recenser.
- Objectif précis, mesurable, réaliste, daté.

5 Mener et évaluer

total des recettes = total des dépenses

- Rétroplanning : partir de la date de l'action ; un responsable par tâche.
- Partenaires : chef d'établissement, mairie, association.
- Évaluation : indicateurs comparés aux objectifs.

6 Les dispositifs pour les jeunes

- Service civique : 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap), 6 à 12 mois, environ 600 € par mois.
- Réserve civique : missions bénévoles ponctuelles.
- Conseils de jeunes : projets locaux, selon les communes.

7 Droits et devoirs selon l'âge

- 16 ans : recensement obligatoire, puis JDC.
- 18 ans : majorité, droit de vote, éligibilité.
- Voter : un droit et un devoir civique, pas une obligation légale.

Pièges à éviter

- Croire qu'on ne peut s'engager qu'à partir de 18 ans.
- Confondre bénévolat (gratuit) et volontariat (indemnisé).
- Penser qu'une association n'a pas le droit de faire d'excédent : elle ne le partage pas.
- Lancer une action sans diagnostic ni accord du chef d'établissement.
- Fixer un objectif vague, impossible à évaluer.